

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 791 accordant un repos de trois semaines à Idleh Farah

n° 791

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
25 juillet 1949

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro  
31 juillet 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de cote français des somalis

**Vu** le bulletin d'hôpital en date du 17 juillet 1949,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Trois semaines de repos à solide entière, à passer à Djibouti, sont accordées à Idleh Farah., planton 2° echelon, en service au cercle de Djibouti,

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 17 juillet 1949 sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera,

*pour le gouverneur et par le delegationle secretairegeneralR.*

**CHAMBOREDON**